



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAU
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	05
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/75

Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2025

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2025

La commune de Vif va soumettre son budget primitif au vote de la séance du conseil municipal de janvier 2025.

Dans l'attente, afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser certaines dépenses conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, « entre le 1er janvier et le vote du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de mandater.

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier 2025 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables et d'être en mesure de faire face à des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation, en section d'investissement, des crédits budgétaires pour un montant maximum de 1 177 122 €.

Les crédits votés seront prévus au Budget Primitif 2025 lors de sa mise au vote.

Vu l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 12 novembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN (pouvoir à Mme MAURINAUX), M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ (pouvoir à M. CARASSIO) :

- **D'AUTORISER** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 1 177 122 € dont l'affectation est la suivante :

Chapitre	Nature	Libellé nature	BP 2024	Aut. 25%
20	2031	FRAIS D'ETUDES	338 597	84 649
	2033	FRAIS D'INSERTION	3 454	864
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	13 000	3 250
Total IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			355 051	88 763
	2313	CONSTRUCTIONS	37 000	9 250
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	1 463 000	365 750
Total MEDIATHEQUE			1 500 000	375 000
204	2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	40 000	10 000
	2041513	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	25 000	6 250
	2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	29 316	7 329
Total CONTRIBUTIONS AUX INVEST.COMMUNS DES GHT			94 316	23 579
21	2111	TERRAINS NUS	2 650	663
	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	14 000	3 500
	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	300 000	75 000
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	490 000	122 500
	21313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	30 000	7 500
	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	1 160 000	290 000
	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	30 000	7 500
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	112 060	28 015
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	150 000	37 500
	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	52 000	13 000
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	20 000	5 000
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	35 000	8 750
	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	23 292	5 823
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	186 470	46 618
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10 750	2 688
2188	AUTRES	57 900	14 475	
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 674 122	668 531
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	45 000	11 250
	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	40 000	10 000
Total IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			85 000	21 250
TOTAL			4 708 489	1 177 122

ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Michelle NOWAKOWSKI

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 contre